



Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Les règles actuelles du mouvement des personnels avaient pour but d'augmenter le nombre d'affectations au cours de la première phase. A l'issue de la CAPD du 20 mai dernier, nous ne pouvons que constater le très grand nombre de collègues restés sans poste. En effet sur les 326 nominations, une vingtaine correspond à des réaffectations liées au redécoupage des circonscriptions. A l'issue de cette première phase, aucun stagiaire n'obtient de poste et plus de 170 collègues demeurent sans poste.

La deuxième phase du mouvement se fait sur les vœux de la première phase sans tenir compte des postes réellement à pourvoir. Les collègues sont nommés sans avoir eu la possibilité de postuler en fonction de leur choix géographique ou pédagogique.

Le refus de permettre aux collègues de faire des vœux en phase d'ajustement crée un mouvement qui n'est plus perçu de façon juste et devient inexplicable et opaque à toutes et tous. Les collègues ne comprennent plus la stratégie du mouvement : faire des vœux regroupements dès le 1^{er} mouvement peut conduire à une nomination à titre définitif sur un poste pas réellement souhaité. Qui plus est, ces règles n'ont pas les effets escomptés et conduisent à une nomination d'office institutionnalisée.

L'ensemble des professeurs des écoles est contre la nomination d'office au second tour et veulent avoir la possibilité de reformuler des vœux à partir des postes réellement vacants.

Par ailleurs, nous vous demandons de revoir les dates des commissions ayant pour objet le mouvement des personnels. Ces deux dernières années, ces commissions ont eu lieu fort tardivement et ont créé des difficultés d'organisation de rentrée.

La semaine de 4,5 jours, la formation des stagiaires ont aussi créé de nouvelles contraintes pour vos services. Elles rendent très difficiles la gestion du 2nd mouvement dans des temps aussi courts et justifient de revoir le calendrier du mouvement

Ce qui est imposé aujourd'hui ne peut plus perdurer : nous demandons une audience dès la rentrée afin de remettre à plat les règles du mouvement 2015-2016. Un mouvement que les représentants des personnels ne peuvent expliquer, justifier à leurs collègues est un mauvais mouvement. Monsieur l'Inspecteur d'Académie, le mouvement est fait pour assurer la présence d'enseignants sur l'ensemble des postes du département, mais aussi pour permettre aux personnels de concilier au mieux leurs conditions de vie et de travail. Une affectation choisie et non subie facilite la prise de fonction et est un gage de qualité du service public d'éducation.